



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0286

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Education à l'environnement et au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Avenant à la convention attributive de subvention aux partenaires Robins des villes et Feuilles mortes - Convention avec le Syndicat mixte Saône-Doubs

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0286**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Education à l'environnement et au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Avenant à la convention attributive de subvention aux partenaires Robins des villes et Feuilles mortes - Convention avec le Syndicat mixte Saône-Doubs**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a voté, le 17 mai 2005, un Agenda 21 dans lequel figure un chapitre intitulé concerner, communiquer, éduquer au développement durable. Ce document a, par ailleurs, été actualisé et approuvé par le conseil de Communauté du 12 novembre 2007.

Le 10 juillet 2006, le conseil de Communauté a approuvé le plan d'éducation au développement durable.

Ce plan d'éducation au développement durable donne les ambitions de la Communauté urbaine. Il est constitué de quatre axes de progrès pour les services communautaires et quinze fiches thématiques proposant des pistes d'actions que les associations peuvent promouvoir dans le cadre de leurs projets. De plus, il fixe les modalités de partenariat avec les associations et autres acteurs.

Le 21 janvier 2008, une délibération n° 2008-4728 approuvait les subventions à attribuer en 2008 aux associations.

Cette délibération présentait la liste des projets sélectionnés par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable et donnant lieu à un partenariat financier sous forme de subventions.

Afin de consolider la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable, il est proposé de renforcer des orientations pour cette année 2008. A ce titre, trois structures mettront en œuvre les projets et les actions. Il s'agit des associations Robins des villes et Feuilles mortes pour lesquelles cette délibération concerne un avenant. Pour ce qui concerne l'établissement public territorial du bassin Saône-Doubs, il s'agit d'un premier partenariat en matière d'éducation au développement durable dans le cadre de la conduite de projet Agenda 21 territorial du Val de Saône.

Pour Robins des villes, il s'agit d'initier des projets et actions relevant des fiches n° 1 et 2 du plan d'éducation au développement durable relevant des thèmes : éduquer aux projets urbains et à la ville et conforter le volet éducation au développement durable dans les territoires urbains prioritaires de la politique de la ville.

Afin de répondre aux demandes existantes (Givors, Lyon, Mions, Vénissieux), il est proposé de prévoir 68 demi-journées d'animations supplémentaires, sur la base d'un coût de la demi-journée de 180 €, soit un montant de 12 440 € pour Robins des villes.

Pour l'association Feuilles mortes, il s'agit de renforcer l'implication de la Communauté urbaine dans l'organisation de la fête des feuilles à Lyon. Il s'agit de valoriser dans ce cadre les fiches n° 11 et 12 du plan d'éducation au développement durable relevant des thèmes : éduquer à la connaissance et au respect du patrimoine arboré du Grand Lyon et éduquer à la nature en ville.

Il est proposé d'allouer un budget complémentaire de 8 000 €.

Pour le Syndicat mixte Saône-Doubs, il s'agit, dans le cadre du Contrat de vallée inondable du Val de Saône, du volet éducation de l'Agenda 21 territorial Val de Saône et du plan d'éducation au développement durable avec les fiches actions n° 4 (éduquer à la connaissance et au respect de l'eau et des fleuves) et la fiche action n° 5 (éduquer à la prévention des risques majeurs), de mieux faire connaître, par les animations, l'écosystème de la Saône et le fonctionnement des crues.

En conformité avec les délibérations prises par le Syndicat mixte Saône-Doubs du 20 mai 2008, il est proposé de cofinancer, en partenariat avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le programme de sensibilisation des scolaires pour un montant de 15 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la liste complémentaire 2008 des subventions à attribuer à Robins des villes pour un montant supplémentaire de 12 440 €, Feuilles mortes pour un montant supplémentaire de 8 000 €, et de 15 000 € pour le Syndicat Saône-Doubs.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer l'avenant n° 1 :

- avec Robins des villes, pour un montant de 12 440 €,
- avec Feuilles mortes, pour un montant de 8 000 €,

b) - signer la convention avec le Syndicat mixte Saône-Doubs pour un montant de 15 000 €.

3° - La dépense totale correspondante, pour un montant cumulé de 35 440 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 0657 480 - fonction 830.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.